

## ANNEXE II

9 janvier 1861, à Saint Jean de Latran, prestation de serment par les Zouaves Pontificaux au Saint-Siège :

Ce fut l'abbé Daniel, aumônier du régiment, qui prononça pour tous la formule suivante :

*Je jure à Dieu Tout-Puissant d'être obéissant et fidèle à mon souverain le Pontife Romain, notre très Saint-Père le pape Pie IX et à ses légitimes successeurs. Je jure de le servir avec honneur et fidélité, et de sacrifier ma vie même pour la défense de sa personne auguste et sacrée, pour le soutien de sa souveraineté et pour le maintien de ses droits. Je jure de n'appartenir à aucune secte ni civile ni religieuse, à aucune société secrète ou corporation, quelle qu'elle soit, ayant pour but directement ou indirectement, d'offenser la religion catholique et de corrompre la société.*

*Je jure de ne m'inscrire dans aucune secte ou société condamnée par les décrets des Pontifes romains.*

*Je jure aussi à Dieu très bon et très grand de n'avoir aucune intelligence directe ou indirecte avec les ennemis, quels qu'ils soient, de la religion et des Pontifes romains.*

*Je jure de ne jamais abandonner les insignes du Souverain Pontife et le poste qui m'aura été confié par mes supérieurs.*

*Je jure d'obéir à tous mes légitimes supérieurs, de les honorer, de les défendre et d'exécuter sous leurs ordres en tout ce qui concerne l'observation de la religion et le fidèle service du Saint-Siège.*

*Je jure d'observer exactement les conditions de mon engagement, de me soumettre à tous les articles et à toutes les clauses de lois de l'Etat pontifical et des règlements militaires, et de me comporter toujours en valeureux et fidèle soldat dans l'accomplissement de mes devoirs.*

*Que Dieu me vienne en aide et son saint Evangile, par Notre Seigneur Jésus-Christ – Ainsi soit-il.*

En signe d'acquiescement, les officiers levèrent leur épée et les soldats présentèrent les armes.